

République centrafricaine

Ministère de l'Élevage et de la Santé animale (MESA)

Projet Élevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)



Investir dans les populations rurales

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (Consultant individuel)

Intitulé de la mission : Recrutement d'un(e) consultant(e) chargé de l'élaboration d'un plan de gestion des pestes et pesticides pour le PEAJ.

Numéro de référence : **31 / FD/ MESA/ 2024**

Numéro de référence au niveau du PPM : **C11A03**

Date de publication : **27 septembre 2024**

Date de clôture : **17 Octobre 2024**

Le **Gouvernement de la République centrafricaine** a **obtenu du** Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du **Projet Élevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)** et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés par un consultant individuel au titre du poste pour **l'élaboration d'un plan de gestion des pestes et pesticides pour le PEAJ**. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du **Projet Élevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)**.

Les services de conseil ("les services") comprennent : ***l'identification de l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental et social au regard des interventions envisagées dans le cadre du Projet et relatifs à l'usage des produits phytopharmaceutiques ; Faire l'état des lieux des habitudes d'utilisation des pesticides ; La description en détail des mesures / techniques spécifiques de lutte choisie : l'identité, la classe et le taux d'application/la quantité de biocides/pesticides***

qui seront utilisés, - la zone géographique spécifique où les pratiques de lutte contre les organismes nuisibles seront appliquées et - les coûts (y compris leurs coûts d'appropriation par les producteurs bénéficiaires); L'évaluation des risques environnementaux et sociaux potentiels pour les communautés, les individus, les composantes de l'environnement biophysique (à la fois directement et indirectement) qui sont liés à la mise en œuvre de la pratique/technique/ produit de lutte choisi, - Identifier les mesures d'atténuation potentielles de même que les capacités opérationnelles qui seront utilisées prenant en compte les activités de contrôle de l'efficacité de l'application et d'identification précoce des actions correctives; L'appréciation des capacités existantes en matière d'intervention et de secours d'urgence en cas d'intoxication aux pesticides; La proposition d'un Plan de gestion intégrée des produits phytopharmaceutiques et des pestes y compris des méthodes de lutte biologique applicables et accessibles aux communautés; La définition des dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du Projet.

Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³.

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i)

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>



l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgateion de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Le **Ministère de l'Élevage et de la Santé animale (MESA)** invite à présent les consultants individuels ("les consultants") éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de fournir, sous la forme d'un curriculum vitae, des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de sélection de consultants individuels exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Il ne sera pas procédé à des entretiens dans le cadre du processus de sélection.

Les critères de présélection sont les suivants :

- **Le/la consultant(e) devra être un(e) expert international(e) et/ou national(e) expérimenté(e) ayant un bac +5 ou tout autre titre équivalent (diplôme d'ingénieur) et justifiant d'au moins 10 ans d'expérience dans les principaux domaines d'activités cités dans ces termes de référence (génie rural, agronomie, zootechnicien, environnement, genre, chimiste, gestion environnementale et sociale, suivi-évaluation, conseil aux exploitations agricoles familiales, organisations paysannes).**
- **Le/la consultant(e) devra disposer d'une expérience solide en matière d'enquêtes de terrain, d'animation et de capacités analytiques, rédactionnelles et maîtriser parfaitement les outils/logiciels informatiques comme le pack office et internet ;**
- **La complémentarité du profil doit être recherchée, notamment en termes de disciplines ou spécialisations, de manière à couvrir efficacement l'ensemble des thématiques à traiter ;**
- **La connaissance de la RCA sera considérée comme un avantage ;**
- **La maîtrise du français sera demandée et celle du Sango un atout ;**
- **Pour l'expert proposé, la réalisation de travaux à des positions similaires, sur des projets financés par le FIDA sera privilégiée ;**
- **Les expériences citées devront être justifiées et accomplies ;**

- L'expert(e) en charge de l'élaboration du PGPP du projet, devra être un biochimiste, chimiste, agronome, zootechnicien ou Ingénierie en filière animalière ou toutes autres disciplines similaire de niveau bac+5, ayant plus de 10 ans d'expérience et disposant d'expériences avérées dans la formulation de Plan de gestion des pesticides, fertilisants et de lutte contre les ravageurs assortis d'un PGES. Il/elle devra justifier d'une bonne connaissance des bailleurs de fonds internationaux, si possible du FIDA (Connaissance des normes PESEC du FIDA). Il/elle devra justifier de compétences avérées, d'expériences de travail avec des animateurs de terrain (encadrement, accompagnement technique, formation).

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse indiquée au plus tard le **4 Octobre 2024 à 15H30Min** (Heure de Bangui). Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant **17 Octobre 2024 à 15H30Min** (Heure de Bangui).

Les manifestations d'intérêt présentées sous la forme de curriculum vitae (+la copie des certificats et attestations) doivent être remises sous forme écrite à l'adresse ci-dessous (en physique ou par courriel) au plus tard le **17 Octobre 2024 à 15H30Min**, Heure de Bangui.

Les dossiers électroniques peuvent être adressés à ngaiwoo99@gmail.com avant la date limitée indiqué ci haut.

Adresse : Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale Rue Durant FERTE, BP 1509 Bangui (RCA) / Unité Nationale de Coordination/PEAJ.

Pour toutes informations, Veuillez nous contacter à travers le courriel : ngaiwoo99@gmail.com avec copie à athenayoka@hotmail.com ou Téléphone : (+236)72505310/ (RPM) ;

Le Directeur de Cabinet

Dr. Patrick NINGATA-DJITA
Vétérinaire Officiel